

23 mai 2013 -17:16

Appartient à Conseil des ministres du 24 mai 2013

## Transfert du monument Albert 1er à la ville de Nieuport par bail emphytéotique

La Régie des bâtiments accorde à la ville de Nieuport un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans pour le site du monument Albert 1er. La ville souhaite y construire un centre touristique pour visiteurs.

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition du secrétaire d'Etat à la Régie des bâtiments Servais Verherstraeten d'accorder un bail emphytéotique à la ville de Nieuport pour le site du monument Albert 1er. Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale, la ville souhaite y créer un centre pour visiteurs destiné à expliquer la mise sous eau défensive de la plaine de l'Yser pendant la guerre. Le centre servira également de point d'accueil et d'information touristique. Le site sera transféré à la ville de Nieuport à partir du 1er septembre 2013.

*Projet d'arrêté royal organisant la mise à disposition d'un bien immobilier, propriété de l'Etat et géré par la Régie des bâtiments, à la ville de Nieuport par la conclusion d'un bail emphytéotique*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Servais Verherstraeten, secrétaire  
d'Etat aux Réformes institutionnelles, et à la Régie des  
bâtiments et au Développement durable  
Rue Royale 180  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 209 33 11